



Communiqué de presse



CAPEB, IRIS-ST, CNATP et OPPBTP unissent leurs forces pour faire des TPE la priorité de la prévention dans le bâtiment

À l'occasion des Rencontres des Métiers du Bâtiment organisées par la CAPEB à Marseille, la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et l'OPPBTP ont signé une nouvelle convention de partenariat visant à renforcer l'accompagnement des très petites entreprises du bâtiment et des travaux publics en matière de prévention des risques professionnels.

Cette signature marque une étape importante dans la prise en compte des besoins spécifiques des entreprises artisanales au sein de la stratégie nationale de prévention portée par l'OPPBTP. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du nouveau plan stratégique H2030, qui comporte désormais un axe dédié aux TPE, une évolution défendue de longue date par la CAPEB.

Une prévention pensée pour les entreprises artisanales

Les entreprises artisanales représentent l'immense majorité des entreprises du bâtiment. Pourtant, les démarches de prévention demeurent souvent complexes à appréhender pour des structures qui disposent de peu de temps et de ressources dédiées.

La convention signée aujourd'hui vise à développer une approche plus spécifique, plus concrète et plus adaptée aux réalités du terrain. Elle permettra notamment de renforcer les actions engagées autour de trois leviers complémentaires :

- le développement d'outils numériques et de services simplifiés à destination des TPE ;
- le déploiement d'actions collectives et d'accompagnements de proximité sur les chantiers ;
- le renforcement des partenariats permettant de toucher davantage d'entreprises artisanales.

L'objectif partagé par les signataires est clair : faire progresser durablement la culture de prévention dans les entreprises artisanales en proposant des solutions directement mobilisables dans leur activité quotidienne.

Une avancée majeure obtenue pour les TPE

L'intégration d'un axe spécifiquement dédié aux TPE dans le plan stratégique H2030 constitue une avancée majeure pour les entreprises artisanales du bâtiment.

Portée depuis plusieurs années par la CAPEB, cette évolution traduit la volonté de mieux prendre en compte les réalités des petites entreprises dans les politiques de prévention du secteur.

Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB : « L'axe TPE du plan H2030 est l'aboutissement d'un combat porté par la CAPEB depuis plusieurs années. C'est la reconnaissance que l'on ne fera pas progresser durablement la prévention dans le bâtiment sans les entreprises artisanales. Les artisans représentent l'immense majorité des entreprises du secteur et ont besoin d'outils adaptés à leur réalité quotidienne. Avec cette convention, nous franchissons une nouvelle étape pour rendre la prévention plus simple, plus concrète et plus accessible. La prévention ne doit pas être perçue comme une contrainte administrative supplémentaire ; elle constitue un véritable levier de performance, de santé au travail, d'attractivité des métiers et de pérennité des entreprises. »

Une mobilisation collective au service des artisans

La convention repose sur une ambition commune : aller à la rencontre des entreprises artisanales et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

Elle prévoit notamment le développement de nouveaux outils numériques, de contenus spécifiques, d'accompagnements pratiques, de visites de chantier, d'actions collectives entre professionnels ainsi que la mobilisation coordonnée des réseaux des signataires.

Cette approche doit permettre de toucher massivement les TPE et de renforcer leur engagement dans les démarches de prévention.

Une nouvelle dynamique portée au sein de l'OPPBTP

Yann Danion, trésorier de l'IRIS-ST et président du Comité national de l'OPPBTP :

« Le plan stratégique H2030 marque une évolution majeure en faisant des TPE une priorité à part entière. Notre objectif est de proposer une prévention utile, pragmatique et facilement mobilisable par les artisans. Cela passe par des outils numériques simplifiés, des accompagnements de proximité, des actions

collectives et des solutions construites avec les professionnels du terrain. Ce partenariat entre l'OPPBTP, la CAPEB, l'IRIS-ST et la CNATP traduit notre volonté commune d'aller à la rencontre des entreprises artisanales pour les aider à intégrer durablement la prévention dans leur activité quotidienne. »

Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP : « L'OPPBTP a toujours accompagné les très petites entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, qui représentent par exemple la majorité des utilisateurs des outils digitaux du site www.preventionbtp.fr. Cependant, nous avons souhaité nous saisir de marges de progrès pour aller plus loin auprès d'elles avec une priorité dédiée du nouveau plan Horizon 2030. Ce partenariat est un soutien puissant et illustre une vision partagée au bénéfice des artisans : des outils numériques simplifiés, des contenus clairs et des accompagnements de proximité pour gagner du temps et réduire les risques. Notre boussole, c'est la réalité des chantiers. En unissant nos forces avec la CAPEB, l'IRIS-ST et la CNATP, nous faisons de la prévention un levier de performance, d'attractivité des métiers et de pérennité des entreprises. »

Pascal Rineau, Président de la CNATP : « Nos entreprises exercent des métiers exigeants, où la prévention est un enjeu quotidien. Nous, chefs d'entreprise, avons besoin de solutions simples, concrètes et directement applicables sur nos chantiers. Cette convention traduit une volonté commune d'être encore plus proches du terrain et d'accompagner nos artisans avec des outils adaptés à leurs réalités. En unissant les compétences de l'IRIS-ST, de l'OPPBTP, de la CAPEB et de la CNATP, nous faisons de la prévention un véritable investissement pour la sécurité des femmes et des hommes, la performance des entreprises et l'attractivité de nos métiers. »

Par cette convention, la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et l'OPPBTP réaffirment leur engagement commun en faveur d'une prévention plus accessible, plus opérationnelle et mieux adaptée aux réalités des entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics.

Les signataires

- La CAPEB représente les entreprises artisanales du bâtiment et défend leurs intérêts économiques, sociaux et professionnels.
- L'IRIS-ST accompagne les artisans du BTP et du paysage dans les domaines de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.
- La CNATP représente les entreprises artisanales des travaux publics et du paysage.
- L'OPPBTP est l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)

A propos de la CNATP

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

- 32 450 entreprises paysagistes
- 43 400 entreprises de Travaux Publics

La CNATP représente 96 % des entreprises de ces secteurs, entreprises artisanales de moins de 20 salariés qui emploient 104 000 salariés.

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance

du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par l'IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Suivez l'IRIS-ST sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités :

Facebook : @iris-st

Linkedin : @iris-st

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT